



# La Gazette d'UNIAS

## BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2019

NUMERO 45

### SOMMAIRE :

- **Mot du maire** 2
- **Etat civil** 3
- **Actualités municipales** 4
  - Budget
  - Travaux dans la commune
  - Projets 2019
  - Informations diverses
- **Vie du village** 11
  - Règles urbanisme
  - Stationnement
  - Bibliothèque
  - Ecole
  - Un centenaire à Unias
  - Paroisse
  - Cérémonie du 11 novembre
- **Associations** 14
  - Sou des écoles
  - Club de l'amitié
  - Les Chambons
  - Foyer Rural
  - Micro-cêche
- **Quelques infos** 19
- **Informations pratiques**



# MOT DU MAIRE

*Chères Uniassiennes, chers Uniassiens,*

*Je profite de ce bulletin pour vous souhaiter tous les vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous et vos familles ainsi que votre épanouissement dans notre commune dans vos projets personnels et professionnels.*

*Je n'oublie pas les familles dans la peine suite à un deuil ainsi que les malades de notre commune.*

*Je souhaite que le Foyer Rural reprenne de la vitalité en cette nouvelle année avec les manifestations traditionnelles et peut-être des projets innovants afin de faire vivre notre commune et permettre aux familles de se rencontrer à cette occasion.*

*Je renouvelle l'appel traditionnel aux bénévoles trop peu nombreux grâce à qui pourront avoir lieu des activités pour petits et grands.*

*Le Foyer Rural, le Club de l'Amitié, le RPI, les Petits Gourmands, Les Chambons, le Sou des Ecoles, la Mini crèche sont les piliers de notre village, grâce à la mobilisation des bénévoles et je vous félicite et vous remercie pour votre dévouement au fil des années.*

*Nos projets :*

- la réalisation d'un espace de rangement à côté du local stade nous permettant de déplacer le matériel de location et utiliser le hangar pour le matériel technique, camion, tracteur, remorque, etc.*
- la construction d'une cantine et d'une bibliothèque dans la prolongation de la salle d'évolution et face à la micro-crèche ; nous n'en sommes qu'aux prémices c'est-à-dire à la « chasse » aux subventions puis viendra l'étude du financement et enfin le choix des architectes et les appels d'offre.*
- la construction de toilettes au stade qui se révèle un projet complexe dans sa réalisation pour des problèmes de réseaux.*

*Je remercie les élues et élus pour leur implication à mes côtés ainsi que tout le personnel communal pour leur motivation quotidienne et leur assiduité.*

**BONNE et HEUREUSE ANNEE 2019**

Jean-Paul BOYER





# ETAT CIVIL

**CARNET GRIS**

FAURE Gérard, le 06/08/18 domicilié à Unias

BARGE Nathalie,  
Le 08/11/2018, domiciliée à St-Galmier



**JUST MARRIED !**



Le 22 septembre 2018

FARJON Mickaël et  
THIOLIER Coralie



**JUST BORN !**

Timéo FAYARD SION

Né le 09 mai 2018

*chez David FAYARD*



Enzo CUISINIER

Né le 17 août 2018

*chez Cyril CUISINIER  
et Isabelle JACQUEMOND*



Mohamed-Mansour  
BOUBANE

Né le 08 décembre 2018

*Chez Alioune BOUBANE et  
Emmanuelle FAURE*

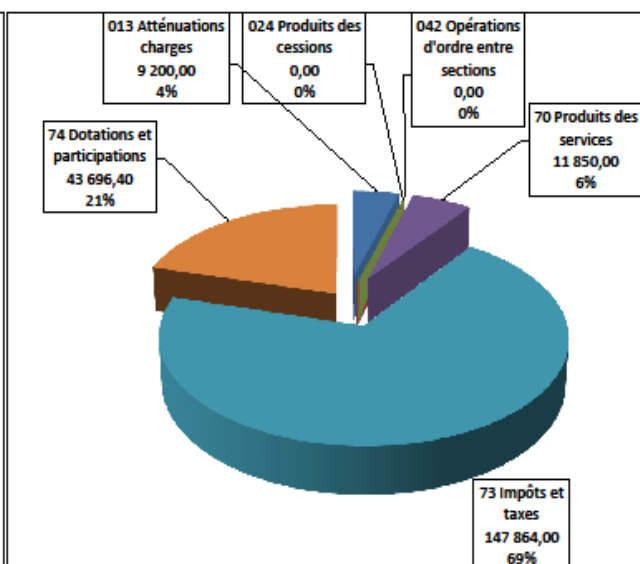
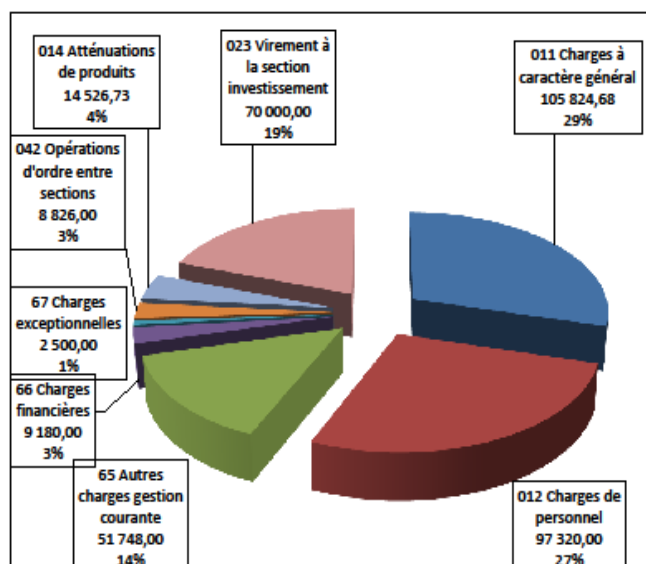
# ACTUALITES MUNICIPALES

## Budget 2018

**BUDGET/FINANCE 2018**

**VOTE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre Dépenses		Montant	%	Chapitre Recettes		Montant	%
011	Charges à caractère général	105 824,68	29,40%	013	Atténuations charges	9 200,00	2,56%
012	Charges de personnel	97 320,00	27,04%	024	Produits des cessions	0,00	0,00%
65	Autres charges gestion courante	51 748,00	14,38%	042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00%
66	Charges financières	9 180,00	2,55%	70	Produits des services	11 850,00	3,29%
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,69%	73	Impôts et taxes	147 864,00	41,08%
042	Opérations d'ordre entre sections	8 826,00	2,45%	74	Dotations et participations	43 696,40	12,14%
014	Atténuations de produits	14 526,73	4,04%	75	Autres produits gestion courante	9 500,00	2,64%
023	Virement à la section investissement	70 000,00	19,45%	02	Exédent antérieur reporté	137 815,01	38,29%
<b>DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>359 925,41</b>	<b>100,00%</b>	<b>RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>359 925,41</b>	<b>100,00%</b>
						<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>



**BUDGET/FINANCE 2018**

**VOTE**

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre Dépenses		Montant	%	Chapitre Recettes		Montant	%
41	Opérations patrimoniales	5 250,00	3,19%	001	Solde d'exécution d'invest. Reporté	21 003,14	12,78%
16	Remboursement d'emprunts	50 252,95	30,57%	21	Virement de la section investissement	70 000,00	42,58%
20	immobilisations incorporelles	2 195,94	1,34%	41	Opérations patrimoniales	8 826,00	5,37%
204	subventions d'équipements versées	7 000,00	4,26%	040	Opérations d'ordre entre sections	5 250,00	3,19%
21	immobilisations corporelles	99 683,64	60,64%	10	Dotations fonds divers Réserves	19 433,39	11,82%
		0,00	0,00%	13	Subventions d'investissement	39 870,00	24,25%
<b>DEPENSES REELLES d' INVESTISSEMENT</b>		<b>164 382,53</b>	<b>100,00%</b>	<b>RECETTES REELLES d'INVESTISSEMENTS</b>		<b>164 382,53</b>	<b>100,00%</b>
						<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>



# Travaux dans la commune

## *Le cimetière*

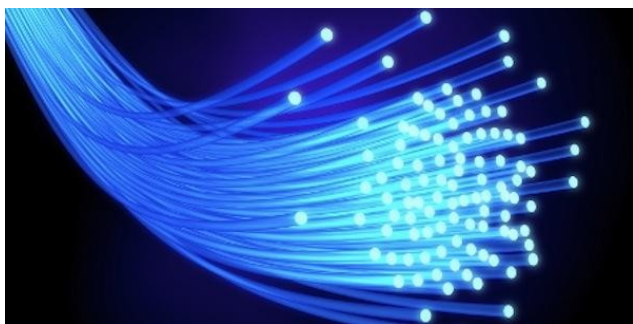


Confronté aux exigences zéro phyto, le désherbage chimique n'étant plus autorisé la municipalité a décidé d'engager des travaux qui permettront un entretien normal. Afin de minimiser les coûts aucune entreprise extérieure n'a été sollicitée, ce sont l'employé communal et les adjoints qui ont réalisé la totalité des travaux. Aucune subvention pour ces travaux d'un montant global de 3 500€ : la moitié pour la fourniture de 60 tonnes de matériaux concassés pour la sous-couche et sable pour la finition, le reste pour la location de différents engins nécessaires à la mise en place et préparation des terrains.

Depuis le début du mandat la municipalité attache une attention particulière à l'entretien de ce lieu de mémoire et des bâtiments de la commune, pour rappel :

- Réfection du mur d'enceinte en janvier 2015 pour un coût de 9 354€
- Réalisation du columbarium et jardin du souvenir en février 2014 pour un coût de 13 436€
- Plantation de quelques arbres en 2018 pour 189€
- Les battants des cloches de l'église ont été changés puisqu'ils menaçaient d'endommager les cloches elles-mêmes
- Le crépi de la façade Est de la mairie a été repris car il menaçait de tomber chez un particulier
- Suite au remplacement des fenêtres et changement des radiateurs de la mairie, les toilettes, une salle d'archive et une cuisine ont été réalisées apportant l'hygiène indispensable pour le personnel et les visiteurs
- Une climatisation a dû être installée dans les locaux de la micro-crèche, les températures estivales étant difficiles à supporter pour les tout petits comme pour le personnel





## *Fibre optique*

Les travaux d'acheminement du THD 42 ont eu lieu et les connexions individuelles ont été faites sur les habitations, certaines n'ont pas encore leur boîtier pour des raisons techniques qu'ils devront voir directement avec un opérateur.

Pour obtenir le passage au haut débit, plusieurs opérateurs proposent des abonnements : il suffit de se rendre sur le site THD 42 pour avoir leurs coordonnées.

## *Station de reminéralisation*

Historique : le syndicat SEUCV fondé par la création des puits P1 en 1968, et P2 en 1973 avait la production et la distribution de l'eau sur les trois communes Unias, Craitilleux Veauchette, (géré par la société SAUR).

En 2011 SEUCV a adhéré au (Syndicat Mixte du Bonson) pour la production, ses ressources proviennent des puits P1 et P2 sur la commune d'Unias.

Le P1 est arrêté depuis octobre 2014 suite à un faible rendement et un taux de manganèse élevé.

Le P2 a un rendement d'environ **de 20 à 30 m<sup>3</sup>/J**, en sachant que la consommation des trois communes est d'environ de 350m<sup>3</sup>/J (d'où un complément de SMB et le SIVAP).

Deux solutions s'offrent au syndicat soit d'arrêter les puits ou de chercher une nouvelle ressource, c'est cette deuxième solution qui a été choisie en 2015, avec la réalisation d'une tranchée drainante en 2017 avec une capacité d'environ **de 15 à 20 mH** soit une production de **300 à 350 m<sup>3</sup>/J**, se qui a permis au syndicat SMB de réaliser la construction d'une nouvelle usine de minéralisation des eaux, usine qui s'est terminée en décembre 2018 avec une mise en service en janvier 2019 production suivis par la société(AQUALTER).

Le coût global de cette opération s'élève à : **1 509 226€HT(dont 639 322€** de subventions ce qui reste a charge a **SMB 689 678€)** cet investissement conséquent nous a permis de garder et d'augmenter nos ressources car **l'eau est un bien précieux** surtout a l'époque actuelle avec le réchauffement de la planète sachons conserver notre patrimoine.

## Projets 2019

- Réfection de la croix centrale du cimetière qui clôturera l'ensemble des travaux entrepris par la municipalité sur ce site.
- Il est prévu l'aménagement d'un parking au lotissement Les Prairies dans la partie délaissée le long du parc Rousse
- Le gros projet 2019 concerne la création d'une cantine attenante au groupe scolaire ainsi que d'un local bibliothèque, le local actuel au rez de chaussé serait alors utilisé pour l'accueil du public en mairie. Ce projet approuvé est encore à l'état d'étude par la commission urbanisme. Le premier semestre 2019 sera nécessaire pour la mise en place des financements et l'obtention des autorisations administratives (permis de construire, etc...) Il est vraisemblable que ce projet rentrera dans sa phase active à partir du deuxième semestre 2019.



# Informations diverses

## La conciliation de justice

**Vous pouvez contacter**

**Yves LACHAUD**  
**Conciliateur de Justice**  
**Tél : 06 31 87 51 20**

## Compétences de l'agglomération et de la commune

Compétences de Loire-Forez	Compétences de la commune
<b>ÉCONOMIE – EMPLOI</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager des zones d'activités</li> <li>- Accompagner les projets de développement des entreprises</li> <li>- Soutenir le commerce et l'artisanat de proximité</li> <li>- Agir en faveur de la formation et de l'insertion par l'emploi</li> </ul>	<b>SANITAIRE ET SOCIAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale.</li> </ul>
<b>HABITAT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la construction et l'amélioration de l'habitat public ou privé</li> <li>- Gérer les aires d'accueil pour les gens du voyage</li> </ul>	<b>ENSEIGNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune a en charge les écoles maternelles et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants)</li> </ul>
<b>DÉPLACEMENTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des services de transports urbains (navette, taxi à la carte) et interurbains (lignes de bus)</li> <li>- Encourager les mobilités durables (aire de covoiturage...)</li> </ul>	<b>SPORTIF ET LOISIRS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels, elle est en charge des aménagements touristiques</li> </ul>
<b>VOIRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC – RÉSEAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager et entretenir la voirie</li> <li>- Assurer l'éclairage public</li> <li>- Développer un réseau très haut débit en fibre optique</li> </ul>	<b>ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien voirie et surveillance</li> <li>- Tonte</li> <li>- Entretien des bâtiments</li> <li>- Fleurissement de la commune</li> </ul>
<b>EAU - ASSAINISSEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter et traiter les eaux usées (réseaux et stations d'épuration, installations d'assainissement non collectif...)</li> <li>- Protéger les milieux aquatiques (contrats de rivières...)</li> </ul>	<b>POUVOIR DE POLICE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le maire assure la protection de l'ordre public local.</li> </ul>
<b>ENVIRONNEMENT – ÉNERGIE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre un Plan Climat Énergie Territorial</li> <li>- Préserver les sites naturels remarquables (Natura 2000...)</li> </ul>	<b>ÉTAT CIVIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement des naissances, mariages et décès.</li> <li>- Reconnaissance des naissances.</li> <li>- PACS</li> </ul>
<b>DÉCHETS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecter et valoriser les déchets (dont gestion de 5 déchèteries fixes, 1 déchèterie mobile et 1 plate-forme de compostage)</li> <li>- Encourager le tri et la prévention des déchets</li> </ul>	<b>FONCTIONS ELECTORALES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des élections.</li> <li>- Gestion des listes électorales</li> </ul>
<b>ENFANCE - JEUNESSE - COHÉSION SOCIALE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les parents à la recherche d'un mode de garde et animer un réseau d'assistants maternels</li> <li>- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention (Plan Local de Santé)</li> </ul>	<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>
<b>CULTURE – SPORT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer des équipements sportifs (2 piscines et 2 gymnases)</li> <li>- Animer un réseau de 36 médiathèques-ludothèques (structuré autour de 3 médiathèques communautaires, 2 ludothèques et 3 ludobus)</li> <li>- Gérer des équipements culturels (maison des Grenadières, cinéma Cin'étoile)</li> <li>- Animer et/ou soutenir des actions culturelles (Pays d'art et d'histoire...)</li> </ul>	<b>COMPTABILITE – BUDGET</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement et vote du budget</li> <li>- Gestion de la comptabilité</li> </ul>
	<b>CIMETIERE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des concessions</li> <li>- Entretien du cimetière</li> </ul>
	<b>URBANISME- FONCIER</b>
<b>TOURISME</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le développement d'une offre de loisirs et tourisme accessible à tous</li> <li>- Aménager et gérer un réseau d'aires de services pour camping-cars</li> <li>- Assurer la promotion touristique du territoire (Office de tourisme)</li> </ul>	<b>PERSONNEL COMMUNAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et recrutement du personnel</li> <li>- Paie</li> </ul>
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>

## ***Prévention cambriolages***

Voici un message de la gendarmerie adressé aux habitants...

### **PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES DE RÉSIDENCES : LES BONS RÉFLEXES ET L'APPLICATION « STOP CAMBRIOLAGES »**

Malgré le démantèlement d'équipes de cambrioleurs récemment qui sévissaient sur le département, le groupement de gendarmerie de la Loire connaît depuis quelques semaines une recrudescence des cambriolages de résidences.

Voici quelques conseils élémentaires de prévention renouvelés pour essayer de se prémunir contre cette délinquance d'appropriation :

- verrouillez votre habitation (portes et fenêtres), même pour une absence de courte durée. Ne cachez pas vos clefs en extérieur
- évitez des signes révélant votre absence (courrier accumulé...). Ne laissez pas votre habitation masquée de la rue par la végétation
- équipez-vous si possible d'une alarme ou d'un système d'éclairage/détecteur de mouvement
- signalez vos absences prolongées à la brigade de gendarmerie de votre domicile (« opération tranquillité vacances »)
- soyez vigilants et solidaires entre voisins ; rejoignez le dispositif de « participation citoyenne » de votre commune s'il existe
- ayez le réflexe de composer le 17 au moindre fait suspect et n'intervenez pas vous-même
- ne touchez à rien en cas de cambriolage et avisez rapidement la gendarmerie qui mènera ainsi au mieux ses investigations.

## ***Recensement de la population 2019***



**LE RECENSEMENT SE DEROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER 2019 AU 16  
FEVRIER 2019**

**Veillez faire un bon accueil à notre agent recenseur :  
Sylvie SCHILDKNECHT**

**Se faire recenser est un geste civique, utile à tous  
Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

**Répondez sur internet c'est encore plus simple**





## Carte Nationale d'Identité

Suite à l'arrête préfectoral du 22 février 2017. Depuis le 21 mars 2017 et dans le département de la Loire, les demandes de cartes nationales d'identité, comme les demandes de passeports, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après : Andrézieux-Bouthéon - Balbigny-Boën - Bourg argental - Le Chambon Feugerolles - Charlieu - Le Coteau - Feurs - Firminy - La Grand Croix - L'Horme - Montbrison - Noirétable - Pélussin - Renaison - Riorges - Rive de Gier - Roanne - Roche la Molière - St-Bonnet le Château - St-Chamond - St-Etienne - St-Galmier - St-Jean Bonnefonds - St-Just st-Rambert - Sorbiers - Veauche - Villars.

L'utilisateur peut désormais remplir en ligne sa pré-demande de carte d'identité (il n'aura pas à renseigner le formulaire papier au guichet de la mairie). Il devra créer un compte personnel sur le site : [predemande-cni.ants.gouv.fr](http://predemande-cni.ants.gouv.fr)

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité est alors attribué et l'utilisateur se rend ensuite à la mairie équipée d'un dispositif de recueil (voir liste ci-dessus), muni de ce numéro de pré-demande.

Pour info : Veauche 04 77 36 82 82 St-Galmier 04 77 52 74 00

## PACS

Nous vous informons que depuis le 1er novembre 2017, la gestion des PACS est assurée par l'officier de l'état civil de la commune dans laquelle les partenaires déclarent fixer leur résidence commune.

### Qui peut conclure un PACS :

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs,
- ne doivent pas être mariés ou pacsés,
- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs,
- doivent être juridiquement capables (un majeur protégé peut se pacser sous conditions), peuvent être Français ou étrangers (toutefois si le couple vit à l'étranger, le PACS ne peut être conclu devant le consulat français que si un des partenaires au moins est Français).

### Pièces et documents à fournir par les partenaires :

- Original de la carte nationale d'identité en cours de validité ou de tous autres documents officiels délivrés par une administration publique.
- Extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation datant de moins de 3 mois

La convention de PACS : les futurs partenaires doivent produire devant l'officier d'état civil une convention de PACS . Cette convention doit être rédigée en français et être signée par les 2 partenaires.

La convention peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un PACS. Elle doit au minimum obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le PACS :

« Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions des articles 515-1 à 515-7 du code civil. » (possibilité d'utiliser le formulaire cerfa n°15726\*02).

Déclaration conjointe de PACS formalisant la volonté des partenaires d'organiser leur vie commune. (cerfa n°15725\*02)

### **L'enregistrement du PACS en Mairie se fait sur RDV**

Vous trouverez les documents : convention type de PACS et la déclaration conjointe sur notre site internet : [www.commune-unias.fr](http://www.commune-unias.fr)



## ***Recensement citoyen : à 16 ans, passez au recensement !***

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire. Pour cela, le jeune doit se rendre en mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport), d'un justificatif de domicile et du livret de famille. Suite à cette démarche, une attestation de recensement lui sera délivrée. Elle est indispensable pour participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Ce document et le certificat de participation à la JAPD sont ensuite nécessaires pour se présenter à des examens et concours publics tels que le permis de conduire (et pour s'inscrire à la conduite accompagnée), le baccalauréat, un CAP... à l'âge de 18 ans, les jeunes ainsi recensés seront alors automatiquement inscrits sur les listes électorales.

## ***Civisme et bon sens... pour respecter ses voisins !***

Par civisme ou bon sens, chacun de nous doit contribuer à améliorer notre cadre de vie, respecter l'environnement et son voisinage.

**Haies** : les propriétaires riverains de voies ou trottoirs sont tenus de tailler les haies afin qu'elles n'envahissent pas et ne créent aucune gêne ou aucun danger.

**Bruits** : Les travaux de bricolage et jardinage faisant appel à des équipements pouvant occasionner une nuisance sonore tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses... sont autorisés : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



**Ecobuage** : Il est interdit par l'article 84 du règlement sanitaire départemental de faire brûler les déchets verts (herbes issue de la tonte de pelouse, feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage ou taillage...) au risque de s'exposer à une amende de 450€.

**Fossés** : afin d'éviter que les fossés ne se bouchent, entraînant ainsi des risques d'inondation en aval, par civisme et par bon sens, les résidus de tonte de pelouse ou de taillage ne doivent pas être déversés dans les fossés. Pour se débarrasser de ces déchets verts, nous vous rappelons que des déchetteries sont à votre disposition à Savigneux, Montrond les bains et Saint Just saint Rambert.



**Chiens Dangereux** : Tous les propriétaires de chiens de catégorie 1 ou 2 (exemple : pit-bulls, American Staffordshire terrier, Rottweiler...) sont tenus de se rendre en mairie pour déclarer le chien.

**ATTENTION  
AU  
CHIEN**

Nous vous rappelons que ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse sur la voie publique.

Si le propriétaire n'est pas en mesure de fournir les pièces qui peuvent lui être demandées (exemple : permis de détention, test comportementaliste...) les maîtres s'exposent à une amende, d'éventuelles mesures de placement du chien, pouvant aller jusqu'à l'euthanasie du chien.



## Règles d'urbanisme à respecter

Pour tous travaux ou pour modifications de construction et de destinations de locaux, une déclaration préalable, voire un permis de construire, doit être déposé en mairie.

Ceci comprend : démolition, extension, modification de façade, toiture, ravalement, clôture, piscine, hangar, abri de jardin...

Il est recommandé de se conformer à ces obligations afin d'éviter tout contentieux.

## Stationnement

Il est rappelé aux habitants que les zones de stationnement interdit doivent être respectées : goulot d'étranglement du centre bourg, entrées d'habitations, trottoirs.

Une demande a été faite auprès de la Gendarmerie pour avoir des passages fréquents de contrôle et verbalisation en cas de non respect.

## Bibliothèque

### Horaires :

Mercredi : 10h30 –11h30 Jeudi : 18h30-19h30 et

Vendredi : 9h-10h et 10h30-11h30 (surtout pour les élèves de l'école maternelle)

## Ecole

### LE PROJET CIRQUE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/ 2018 :

Durant l'année scolaire 2017/2018 , les enfants ont participé au projet : réaliser un spectacle de cirque.

Ils ont tout d'abord vu un spectacle de cirque au mois de mars ("La piste aux étoiles") puis un intervenant , David Letondeur, a préparé les élèves pour réaliser un numéro. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à participer aux séances de préparation qui ont abouti à de beaux spectacles pour les familles.

Depuis la rentrée, l'école d'Unias compte deux classes : les petits-moyens et la grande section. L'école ma-



ternelle participe , cette année, au dispositif "livre élu" qui est en lien avec l'Art.

La visite d'un musée et l'intervention d'une artiste à l'école pour préparer une exposition sont au programme. Des rencontres USEP avec l'école de Veauche sont prévues à partir de janvier 2019.

Toutefois, d'autres projets ont été menés en ce début d'année scolaire.

### **La fête du livre :**

Jeudi 15 Novembre 2018 après midi, une conteuse est venue raconter petites histoires et chanter quelques chansons. Merci au Sou des Ecoles !



### **Les ateliers décloisonnés :**

Lundi 15 et mardi 16 octobre 2018, dans le cadre de la semaine du goût, les enfants des 2 classes maternelles ont participé à différents ateliers sur le goût avec l'aide des parents.



Mardi 11 décembre et jeudi 13 décembre, un autre décloisonnement a eu lieu pour réaliser des objets de Noël.

Le goûter de Noël, prévu le vendredi 21 décembre, rassemblera, cette année, les enfants de la maternelle et les enfants de la crèche, les mini pouces : "Partager un goûter pour terminer l'année »!



# Un centenaire à Unias



## Unias le 9 novembre 2018

La municipalité a tenu à honorer Henri BETTON à l'occasion de ses 100 ans.

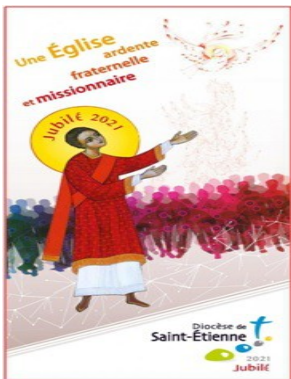
Sa fille Josiane chez qui il vit a organisé une grande fête avec les 3 enfants de monsieur BETTON, ses 11 petits enfants et 27 arrière petits enfants.

Parti à la guerre en 1940 très vite prisonnier dans une ferme en Allemagne, Il sera libéré en 45 et Marié deux mois après avec Maria qui l'avait attendu 6 ans.

Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur à toute la famille.

## Paroisse

### Une nouvelle année, une nouvelle équipe



La paroisse Saint Joseph des bords de Loire a chaleureusement dit au revoir le 2 septembre dernier aux pères Jean-Baptiste CHAUSSY, Sébastien GARDE et Yves MATHONAT, qui ont regagné d'autres missions.

Et nous avons accueilli le 9 septembre dernier une nouvelle équipe de prêtres : les pères Frédéric Villier, Jean-Baptiste Buchet, Patrick Frenay et Jean-Paul Granger.

Ces quarantenaires arrivant de divers diocèses ont reçu la charge de la paroisse de Saint-Joseph-des-bords-de-Loire mais également de Saint-Timothée-en-Forez soit 22 clochers.

Ils accompagnent également le groupe scolaire St Jean-Paul II, ainsi que la communauté de l'Emmanuel dans la région. Depuis quelques mois, ils découvrent la Loire, les deux paroisses, leurs habitants et organisent au mieux les activités paroissiales.

Il faut noter aussi qu'à la Pentecôte 2018, la paroisse est entrée dans la préparation du Jubilé pour les 50 ans du diocèse de Saint-Etienne, qui sera fêté en 2021. Les trois années à venir seront donc l'occasion de faire mémoire du chemin parcouru, mais aussi de nous tourner vers l'avenir avec confiance.

**Le thème de cette 1<sup>ère</sup> année est la fraternité.**

**Nous serons donc invités à vivre encore plus en frères, accueillants et attentifs à tous.**

# 11 novembre 2018

La cérémonie de commémoration du 100ème anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre a réuni plusieurs générations au monument aux morts.

A cette occasion Antonin BRANCATO a pu lire le résultat de ses recherches personnelles sur les soldats d'Unias .

<b>PALLE</b>	Claudius	décédé le 30 août 1917 à Skra di Legen (Macédoine) à l'âge de 24 ans
<b>ROCHETTE</b>	Pierre	décédé le 04 octobre 1917 à Vauxaillon (Aisne) à l'âge de 33 ans
<b>BLANC</b>	Antoine	décédé le 07 août 1915 à Seddul Bahr (Turquie) à l'âge de 20 ans
<b>THOMAS</b>	Jean-Baptiste	décédé le 23 décembre 1917 à Thiene à l'âge de 39 ans
<b>BLANC</b>	Mathieu	décédé le 25 décembre 1914 à Bonhomme (Haut Rhin) à l'âge de 21 ans
<b>FOURNAND</b>	Jean-Marie	décédé le 13 avril 1917 à Rocourt-Saint Martin(Aisne) à l'âge de 28 ans
<b>ROUSSE</b>	Pierre	décédé le 18 août 1915 sur les pentes de Notre Dame de Lorette à l'âge de 21 ans
<b>DURAND</b>	Claudius	décédé le 29 octobre 1918 à Abbécourt (Aisne) à l'âge de 27 ans
<b>MIALLE</b>	Jean	Décédé le 01 décembre 1918 à Paris à l'âge de 30 ans
<b>DESTRAS</b>	Noël	
<b>DESTRAS</b>	Marius	



# ASSOCIATIONS

## Le Sou des écoles du RPI



Le Sou des écoles a relancé dès septembre la dynamique permettant de financer un maximum d'activités pour agrémenter la scolarité des 178 élèves du R.P.I. L'Hôpital le Grand/Unias.

Le bureau du « Sou » se compose ainsi :

- ☐ Angélique DUPLAY et Monia CHAVAND BRANCATO : Co-Présidentes
- ☐ Céline BRANCATO et François RAVEL : Co-Trésoriers
- ☐ Aurélia DEGRUEL et Céline MERLE : Co-Secrétaires

Quelques personnes sont, à notre grand plaisir, venues renforcer l'équipe des membres actifs.

Durant l'année 2017-2018, les actions ont été nombreuses : vente de brioches en porte à porte dans les 2 villages ainsi qu'au Super U de Sury Le Comtal, vente de chocolats, vente de plants de fleurs et légumes, loto, soirée dansante...

Ces différentes actions menées ont permis de financer de nombreuses activités pour un budget de plus de 12 000 euros.

On retiendra particulièrement :

- le financement des **sorties USEP** pour les classes élémentaires
- le **carnaval** et son lâcher de ballons



l'installation de **jeux** dans les cours de récréation (panier de basket, passerelle, pochoirs)





La semaine « cirque » sous le chapiteau Piccolino pour les enfants de maternelle et de CP



la **classe nature de 3 jours** dans le Pilat, au chalet des Alpes, pour laquelle le sou des écoles a accordé une participation financière de 60 euros pour chaque enfant.

Voici le programme des manifestations à venir :

- 27 janvier 2019 : Loto (salle des fêtes de l'Hôpital Le Grand)
- 9 mars 2019 : Carnaval
- Avril / mai : Vente de plants
- Avril/mai : manifestation à définir (course pour enfants, concours de pétanque, ...)
- Mai : Vente de vin
- 22 Juin : Kermesse (stade d'Unias)

Les remerciements habituels mais sincères s'adressent à :

- la Mairie d'Unias et de l'Hôpital Le Grand ainsi qu'au Département de la Loire pour les subventions accordées
- l'équipe enseignante pour son investissement
- le Foyer Rural d'Unias et le comité des fêtes de l'Hôpital Le Grand
- les membres du sou pour leur engagement et leur investissement tout au long de l'année
- les parents bénévoles qui donnent de leur temps lors des manifestations
- les habitants du village pour leur accueil et leur générosité lors des porte-à-porte.

Pour obtenir un maximum d'info, suivre notre actualité, voir quelques photos et ajouter des commentaires, connectez-vous sur <https://www.facebook.com/soudesecoleslhospitallegrandunias42>.

## Club de l'amitié



2018 se termine, comme chaque année le Club toujours très actif avec 25 adhérents très présents dans toutes nos activités ainsi : les Rois le 4 janvier ; les Bugnes le 15 février ; la Sortie annuel le 15 septembre et le Repas Saucisses le 9 décembre ; sans oublier le spectacle au Zénith le 18 octobre : Marioca ; merci au Conseil Général si vous êtes intéressés : bienvenue au Club cotisation : 10 € inscription le 3 janvier 2019 à 14h30 ou lors de l'Assemblée Générale du Foyer Rural



Les Rois



Repas saucisses



Les bugnes

Calendrier 2019 : les Rois le 3 janvier ; les Bugnes le 14 février ; Sortie Annuelle le samedi 14 septembre ; Repas de Noël (saucisses) le dimanche 15 décembre

## Centre de Loisirs Intercommunal « Les Chambons »



En 2019, le centre de loisirs des vacances d'hiver, du 18 février au 1er mars, et les vacances de printemps, du 15 au 26 avril se dérouleront à l'école d'Unias. Pour les vacances, nous sommes à la recherche de jeunes prêts à découvrir le métier d'animateurs. Cela leur permet d'avoir une première expérience de travail. Suite à cette expérience, ils pourront passer leur BAFA. Merci d'envoyer CV et lettre de motivation sur [leschambons-42210@gmail.com](mailto:leschambons-42210@gmail.com). En ce qui concerne la cantine, elle est encadrée par Patricia, Sylvia et William. Cette année, étant donné la fermeture de la classe, l'ambiance est décontractée. Les enfants prennent tout leur temps pour manger puis dans la cour ou se reposent en compagnie de Dominique. Je rappelle que l'ensemble des enfants fréquentant la cantine doit monter un dossier administratif auprès de Mélanie, Directrice des Chambons au 06 50 82 45 99

Les enfants de l'école d'Unias, retrouvent Sylvia et William au périscolaire le matin et le soir sur le site de L'Hôpital-le-Grand. C'est en moyenne une dizaine de petits qui sont accueillis chaque jour.



# Foyer Rural

Après une année 2017 en sommeil, le Foyer Rural d'Unias (équivalent d'un comité des fêtes), s'est remis en activité avec d'anciens et de nouveaux adhérents ayant tous un objectif commun, celui de créer de l'animation au sein de notre commune. C'est ainsi que durant l'année 2018, plusieurs événements ont eu lieu : Un vide grenier le 24 juin, un concert le 8 septembre, un goûter d'Halloween le 31 octobre et enfin un repas d'automne le 25 novembre.

Tous les habitants d'Unias peuvent adhérer à notre association.

Plusieurs manifestations seront organisées au cours de l'année 2019 :

- **Loto** 3 mars.
- **Concert** Samedi 15 juin: nos habitants ont du talent.
- **Goûter D'Halloween** jeudi 31 Octobre avec la venue d'une conteuse.
- **Repas automnale** Dimanche 24 Novembre

Nous sommes preneurs de nouvelles idées, de nouveaux participants, pour l'année, pour une manifestation ou pour une heure...afin que les habitants d'Unias puissent se rencontrer et partager un moment de détente ensemble.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le Vendredi 11 janvier à 19h30 à la Salle des Fêtes et a été suivi du verre de l'amitié.

A noter que notre association propose également des barnums, des tables, des bancs et de la vaisselle à la location.

## Tarif des locations 2019

### Extérieurs

Barnum Grand : location 200€ caution 1500€

Barnum Moyen : location 150€ caution 800€

Vaisselle : 30€ pas de caution

Lot de 10 tables et ses 20 bancs : location 50€, caution 100€.

**Habitants d'Unias** : Réduction de 50€ sur la location des barnums.

si vous êtes intéressés, vous pouvez nous laisser un message sur notre boîte Mail : [Foyerrural1@laposte.net](mailto:Foyerrural1@laposte.net)



Goûter d'Halloween



Concert du 15 juin

**A très bientôt.**



# Micro-crèche

Micro-crèche intercommunale Unias/L'Hôpital le grand

« Les Mini-Pouces », située 61 centre bourg à Unias.

Micro-crèche « Papillons et Coccinelles », située Lieu-Dit Azieux à Précieux

Horaires : 7h00 à 19h00

Jours d'accueil : Lundi au vendredi

Fermeture : 3 semaines en août, 1 semaine aux vacances de printemps

et une semaine entre Noël et le jour de l'an.

Contact : Mme Chevrot 06 21 09 37 31

## QUELQUES INFOS...

*L'association locale ADMR de La Plaine intervient sur votre commune.*

Elle apporte un soutien de la naissance à la fin de vie, en proposant :

- une aide au quotidien **pour les personnes âgées ou handicapées** (entretien du logement, repassage, aide aux repas, aide aux courses...), un service de téléassistance et un portage de repas.
- une aide **auprès des familles** pour aider les parents lors d'un événement familial (grossesse, naissance, maladie, ...) ou pour de la **garde d'enfants** afin de concilier vie familiale et professionnelle.
- son service **Qualité de Vie** (ménage/repassage) en s'adressant à la population de manière plus générale

Grâce à l'équipe de bénévoles qui la compose, l'ADMR de La Plaine a permis à une soixantaine de salariées d'intervenir auprès de plus de 500 Clients en 2017 !

### Bénévole ADMR :

*Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association, l'équipe de bénévoles cherche à s'étoffer :*

*Vous disposez d'un peu de temps libre pour le bénévolat ? Nous serions heureux de le partager avec vous !*

Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du **lien social** et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

*A l'ADMR, de nombreuses missions vous seront proposées, en fonction de vos attentes, de vos connaissances et du temps que vous souhaitez consacrer à l'association.*

*Ensemble, nous définirons votre engagement et vos missions en fonction de vos souhaits, de votre disponibilité et de vos compétences.*

- Accueillir des personnes, les écouter, participer à l'évaluation des besoins et à leur évolution
- Coordonner la communication locale
- Coordonner la gestion du personnel

Et bien d'autres missions...

# INFOS PRATIQUES

**LIVRAISON DU PAIN:** Boulangerie Rivollier à Boisset – Jours de passage : Mardi – Mercredi - Jeudi et samedi aux alentours de 11h. Tél : 04 77 54 46 96

**PÂTISSERIE DUPIN A SAVIGNEUX :** 04 77 58 53 28 Tous les 15 jours le jeudi et samedi matin

**PAROISSE SAINT JOSEPH DES BORDS DE LOIRE :** Père Frédéric VILLIER.

Angélus - 19 Rue de l'Église - 42210 Montrond-les-Bains – Tél : 04 77 54 41 26 – 09 79 35 83 90

Messe 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois à Unias à 9h et le 2<sup>ème</sup> mercredi du mois à 18h30.

**ÉCOLES (RPI) Unias / Hôpital-le-Grand :**

Directrice Mme SCHIEBERLEIN : 04 77 54 58 58



**NOURRICES AGREES :** liste disponible en mairie

**Maison de la culture et des Jeunes :** D'une capacité de 80 personnes, elle se loue aux tarifs suivants : Pour les habitants d'Unias la location est de 300€ le week-end

## Déchetteries

**SAVIGNEUX :** (Lieu dit La Loge – Route de Précieux)

Tél. 04 77 58 78 69

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14 h à 18h

Pour la période estivale (du 1er avril au 31 octobre)

Le samedi en continu de 9h à 18h

**SURY LE COMTAL :** (l'Echaud)

Tél. 04 77 30 68 38

*Horaires d'ouverture :*

Du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi uniquement d'avril à fin octobre de 9h à 18h en continu

FERME LES JOURS FERIES

### Horaires :des permanences :

Lundi 9h à 12h

Mardi 9h à 12h

Vendredi 13h30 à 16h30

Tél : 04 77 54 43 59

Mail : [mairie-unias@wanadoo.fr](mailto:mairie-unias@wanadoo.fr)

[www.commune-unias.fr](http://www.commune-unias.fr) (site officiel)

**Equipe de rédaction :** l'équipe de la mairie

**Mise en page :** l'équipe de la mairie

**Imprimé par nos soins**